

**Conseil économique et social**Distr. générale  
16 janvier 2024

Original : anglais et français

**Commission économique pour l'Europe****Comité d'administration de l'Accord européen  
relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies  
de navigation intérieures (ADN)****Trente et unième session**

Genève, 26 janvier 2024

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives à la mise en œuvre de l'ADN :  
autres questions****Listes de contrôle selon 1.8.1.2.1 ADN****Rectificatif****Communication des Gouvernements de l'Allemagne et de l'Autriche\*****Ligne 49, page 9***Au lieu de*

49.	<u>Les espaces de cale contenant des citernes à cargaison isolées et les cofferdams qui ne servent pas de locaux de service ne sont pas remplis d'eau ?</u>
-----	---

*Lire*

49.	<u>Les espaces de cale contenant des citernes à cargaison isolées et les cofferdams qui servent de locaux de service ne sont pas remplis d'eau ?</u>
-----	--

\* Diffusé en langue allemande par la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/2024/2/Corr.1.